

# Procès-verbal

## Conseil d'Administration

### du 04 juillet 2013

Approuvé au Conseil d'administration du  
**27 septembre 2013**

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 04 juillet 2013 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

|   |  |
|---|--|
| Jean-Paul SAINT-ANDRÉ<br>Président de l'université              | Présent  |
| Christian ROBLEDO<br>Vice-président du conseil d'administration | Présent  |
| Pierre BAHAIN<br>(Suppléant : Timothée WADOUX)                  | Présent  |
| Camille BAULANT   | Présente                                       |
| Matthieu BILLIARD   | Procuration à Jean-Paul SAINT-ANDRÉ            |
| Christophe BOUJON   | Procuration à Dominique JONCHERAY puis présent |
| Jacques-Antoine CESBRON   | Excusé   |
| Hervé CHRISTOFOL  | Procuration à Nathalie SAMIER-DEBSKI           |
| Florian CORDIER<br>(Suppléant : Yoann GOARIN)                   | Absent   |
| Florence DABIN<br>(Suppléant : Grégory BLANC)                   | Excusée  |
| Yves DENECHERE  | Présent  |
| Sylvie DURAND   | Excusée  |
| Alain FOURCADE  | Excusé   |
| Pierre FRERE  | Présent  |
| Thomas GOSSYE<br>(Suppléant : Thomas LEFORT)                    | Présent  |
| Solène GOURDON<br>(Suppléant : Léo GABILLARD)                   | Procuration à Thomas GOSSYE                    |
| Patrick HAMARD  | Présent  |
| Dominique JONCHERAY   | Présent  |
| Anne-Marie LE RAY-RICHOMME                                      | Présente                                       |
| Corinne LEFRANCOIS  | Présente                                       |
| Elisabeth MATHIEU   | Présente                                       |
| Alain MOREL   | Procuration à Patrick SAULNIER                 |
| Daniel RAOUL<br>(Suppléant : Abdel-Rahmène AZZOUZI)             | Procuration à Yves DENECHERE                   |
| Aurélien OTON<br>(Suppléant : Arthur BESSON)                    | Présent  |
| Sylvain PEZERIL   | Présent  |
| Nathalie SAMIER-DEBSKI  | Présente                                       |
| Sophie SARAMITO<br>(Suppléant Frédéric BEATSE)                  | Excusée  |
| Patrick SAULNIER  | Présent  |
| Jean-Luc SINGUIN  | Procuration à Christian ROBLEDO                |
| Chantal THOMAZEAU   | Présente                                       |

A l'ouverture de la séance du 04 juillet 2013, 23 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 16 membres présents, 7 procurations).

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Thierry FURET - Représentant du Recteur  
Olivier TACHEAU - Directeur général des services  
Janic DIRIDOLLOU – Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

|                      |                 |                  |
|----------------------|-----------------|------------------|
| John WEBB            | Didier PELTIER  | Philippe VIOLIER |
| Didier LE GALL       | Olivier DUVAL   | Didier BOISSON   |
| Jean-Luc COURTHAUDON | Michèle FAVREAU | Nathalie CLOT    |
|                      |                 | Patrice PROUCHET |

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

|   |    |
|---|----|
| 1. Information .....  | 3  |
| 1.1. Projet de structuration régionale des universités .....  | 3  |
| 2. Prospective et Moyens .....  | 3  |
| 2.1. ESPE .....   | 3  |
| 2.2. Politique des moyens 2014 .....  | 5  |
| 2.3. DBM n°2 .....  | 6  |
| 2.4. Cotisation au PRES l'UNAM .....  | 6  |
| 2.5. Présentation de l'Enquête effectifs et fonctions 2012 .....  | 7  |
| 3. Affaires générales et statutaires .....  | 7  |
| 3.1. CoPe (Commission des Personnels) .....   | 7  |
| 3.2. Statuts de l'association de préfiguration du GIP Vectoris .....  | 7  |
| 4. Enseignements et vie étudiante .....   | 8  |
| 4.1. Convention relative au master 2 professionnel sciences humaines et sociales mention Psychologie – Spécialité Professionnelle Psychologie gérontologie entre l'Université d'Angers et l'Association Martiniquaise pour la Promotion et l'Insertion de l'Age d'Or (AMDOR 2000) ..... | 8  |
| 4.2. Conventions Anjou Interlangues .....   | 8  |
| 4.3. Convention relative à la délivrance de diplôme en partenariat international entre l'Université d'Angers pour la licence en Management Mention : Ingénierie des Services, parcours Tourisme et loisirs et l'Université Sun Yat-sen (Canton) .....                                   | 9  |
| 4.4. Convention du projet de délocalisation de Master dans le cadre d'un double-diplôme en « Management du Tourisme, niveau Master » avec l'Université de Ningbo .....  | 9  |
| 4.5. Demande de création du DIU « réhabilitation respiratoire du grand ouest » .....  | 9  |
| 4.6. Demande de création du DIU « Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins » .....   | 9  |
| 4.7. Demande de création du DU « La fabrique du politique – performances – scénographies – mises en scènes » .....  | 9  |
| 4.8. Bilan du SUAPS .....   | 9  |
| 4.9. Bilan du SCD .....   | 10 |
| 5. Procès- verbal du CA du 25 avril 2013 .....  | 10 |
| 6. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA .....   | 10 |

◆ **Annexes : dossiers de séance approuvés par les administrateurs**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30.

## **1. Information**

### **1.1. Projet de structuration régionale des universités**

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que la Loi relative à l'Enseignement supérieur et à la recherche (ESR) est en cours de finalisation. Désormais le projet de loi ne propose plus le simple conventionnement pour la structuration entre établissements.

Les trois universités se sont engagées dans une démarche de rapprochement pour la mise en place d'une Communauté d'Universités et d'Établissements (CUE) régionale qui pourrait conduire à une université fédérale. Pour préparer cette mise en place, une réunion est prévue au ministère le 10 juillet. Au terme de cette réunion, une feuille de route et un calendrier de mise en place de la CUE devraient se dégager. Un prestataire va être recruté pour accompagner les universités dans la structuration de cette université fédérale. Par ailleurs, un séminaire des trois universités sera organisé le 15 juillet pour réfléchir au contenu de la CUE et en esquisser la gouvernance.

En parallèle, l'équipe présidentielle a entamé une réflexion autour de la structuration du pôle angevin ESR avec les établissements supérieurs angevins et Angers Loire Métropole. L'agence d'urbanisme est missionnée pour réfléchir à la place de l'enseignement supérieur dans le schéma d'urbanisme de l'agglomération angevine. Les établissements d'ESR analysent les moyens de renforcer leurs collaborations afin de constituer un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) qui formaliserait l'existence du pôle universitaire angevin.

## **2. Prospective et Moyens**

### **2.1. ESPE**

M. PELTIER rappelle les conditions dans lesquelles le dossier d'accréditation de l'ESPE des Pays de la Loire a été élaboré. L'offre de formation a été remontée au Ministère pour l'accréditation de l'ESPE, valant habilitation de l'offre de formation.

M. DENECHERE s'étonne de voir apparaître dans le document d'accréditation de l'ESPE des éléments concernant la formation continue des enseignants du supérieur. En effet, la formation doctorale est de la compétence du PRES et sera sûrement de la compétence de l'université fédérale.

M. PELTIER précise que la commande du Ministère était que l'ESPE puisse participer à la formation des enseignants du supérieur. La formulation a été choisie pour répondre à cette commande tout en respectant la procédure actuelle.

M. ROBLEDO présente le modèle économique de l'ESPE. Il s'agissait d'évaluer le coût des missions de l'ESPE telles que définies par le cahier des charges imposé par le ministère : Formation initiale, Formation continue, dispositif Emplois d'avenir professeur (EAP), VAE, Recherche et Gouvernance. Pour cela, les besoins en termes de personnels enseignants et biatss, de documentation, d'immobilier, de fonctionnement et d'investissement ont été évalués.

Ces besoins seront financés principalement par les établissements et par le Rectorat selon des principes définis par le Ministère. Les moyens de l'Etat sont attribués aux universités via le modèle SYMPA ou selon un modèle national de calcul des moyens spécifiques aux ESPE. Les étudiants sont inscrits dans les universités qui perçoivent les droits nationaux et délivrent les diplômes. La répartition des moyens est basée sur un calcul partagé des charges reconnues et des ressources propres de l'ESPE. Les universités contribuent à l'ESPE par une subvention d'équilibre reposant sur une dotation négociée et contractuelle (le COM) et un outil de gestion adapté (le BPI). M. ROBLEDO précise que les enseignants de l'ESPE en sous service peuvent être sollicités par une des trois universités sans facturation.

M. SAINT-ANDRÉ précise que le dossier d'accréditation a été remonté au ministère le 30 juin sous réserve du vote du conseil d'administration. M. SAINT-ANDRÉ signale aux administrateurs les deux points de désaccord avec l'Université de Nantes : le rattachement de l'ESPE et la mise en place d'un fonds spécial d'accompagnement.

M. JONCHERAY demande des précisions sur les débats du CEVU et sur les conséquences pédagogiques pour les personnels et pour les étudiants.

M. PELTIER précise que le CEVU s'est prononcé globalement par rapport au projet et au cadrage donné et en respectant le travail effectué par les groupes de travail composés d'enseignants des trois universités et de l'IUFM. Concernant les conséquences pédagogiques, la partie professionnelle de la

formation est cadrée par le Rectorat avec des semaines identifiées. Les enseignements disciplinaires sont conduits au sein des composantes. Les éléments d'apprentissage professionnalisant sont conduits au niveau de l'ESPE. L'organisation est par voie de conséquence complexe et nécessitera des ajustements. Par ailleurs, à la rentrée quatre types de profil d'étudiants cohabiteront (Etudiant ayant validé son M1, admissible et acceptant un contrat/ Etudiant ayant validé son M1, admissible et n'acceptant pas de contrat/ Etudiant ayant validé son M1 mais non admissible souhaitant repasser le concours/ Cas des admissibles déjà titulaire d'un M2). Un entretien individuel avec l'étudiant sera organisé pour analyser ses besoins et contraintes pour une orientation la meilleure possible.

M. SAINT-ANDRÉ précise que les personnels Biatss de l'IUFM, sauf souhait contraire, seront a priori affectés à l'ESPE.

Mme MATHIEU demande s'il n'y a plus de passerelle possible à l'issue du Master MEEF vers un doctorat. Elle regrette que la formation soit moins disciplinaire du fait de la place donnée aux sciences de l'éducation.

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'aucune interdiction sur ce point ne figure dans aucun texte réglementaire. Il précise que le Master contient également des éléments disciplinaires liés à la recherche.

M. DENECHERE note également que l'orientation recherche de la formation figure bien dans le document d'accréditation et qu'elle est conforme aux demandes. Il précise néanmoins que le candidat au doctorat aura un niveau plus faible du fait de la diminution de la partie disciplinaire du MEEF.

M. SAINT-ANDRÉ estime qu'une réflexion autour de la mise en place d'un DU permettant à l'étudiant d'être un bon candidat pour le doctorat pourra être engagée.

M. SAULNIER pose la question de la gestion des disciplines à petits flux qui ne sont pas présentes dans l'académie.

M. PELTIER précise que l'étudiant devra s'inscrire au sein d'une autre académie.

M. SAINT-ANDRÉ présente les deux motions qu'il souhaite associer au dossier d'accréditation et proposer au vote des administrateurs.

M. DENECHERE demande pourquoi l'Université de Nantes rejette l'idée d'un fonds d'accompagnement à la mise en place de l'ESPE.

M. ROBLEDO précise que le désaccord porte sur la façon d'alimenter ce fonds. En effet, la quote-part des établissements est calculée en fonction du potentiel des sous-services mobilisés (personnels enseignants IUFM). Or dans les faits, l'analyse de ces sous-services démontre que sur les 2500 heures mobilisables, les deux tiers correspondent à des personnels en sous-service affectés à l'Université de Nantes.

M. HAMARD estime que, tout comme pour le projet ESPE, Nantes se sentira leader dans la construction de l'université fédérale.

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'effectivement, Nantes pense avoir le leadership régional. C'est pour cela que l'Université d'Angers doit rester ferme sur le fait que l'ESPE doit être une composante de l'université fédérale.

Le dossier d'accréditation de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) des Pays de la Loire est approuvé.

Cette décision a été adoptée à main levée à la majorité avec 22 voix pour et une abstention.

Les motions suivantes sont approuvées :

Motion 1 :

« L'ESPE est une structure académique, présente dans tous les départements de la Région. Acteur de formation initiale et continue et de recherche pour les métiers de l'éducation et de la formation à l'interface entre les composantes des universités de la Région, l'ESPE est une structure à vocation transversale par nature. Le CA de l'Université d'Angers demande à ce que cette spécificité soit prise en compte et que soit sérieusement considéré le positionnement de l'ESPE en tant que composante relevant de la Communauté d'universités et d'Etablissements en construction tel que mentionné dans la déclaration d'intention pour une Université Fédérale des Pays de la Loire signée des trois Présidents. »

Motion 2 :

« Le CA de l'Université d'Angers demande à ce qu'un fonds spécial d'accompagnement à la création de l'ESPE notamment pour pallier un éventuel décalage entre les besoins en formation de l'ESPE et les compétences actuelles, soit mis en place. Ce fonds, pris sur le potentiel IUFM, pourra être mobilisé en cas de besoin après avis du conseil d'école. Il sera calibré pour l'année universitaire 2014-2015 et sera revu tous les ans selon des principes établis entre les trois Universités et le rectorat. »

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.

## 2.2. Politique des moyens 2014

M. SAINT-ANDRÉ présente les principes d'organisation du dialogue de gestion avec les composantes et services. Il s'agit à la fois d'une démarche contractuelle et d'une démarche prospective :

- Mise en œuvre des Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM).
- Affectation des moyens humains étudiée dans le cadre d'une politique de gestion globale des ressources humaines qui permet de réfléchir à des possibilités de mutualisation ou de redéploiement fondées sur une véritable gestion transversale des compétences et des carrières.
- Enseignants-chercheurs : Les demandes de postes (création, repyramidage et remplacement) s'inscrivent dans une réflexion pluriannuelle qui permet de mieux repositionner ou redéployer les moyens. Dans ce cadre, il est recommandé de réserver des postes pour y mettre des ATER pendant 1 ou 2 ans afin de réfléchir à l'adéquation pédagogique et scientifique du profil en relation avec les départs en retraite futurs.
- Pilotage des charges d'enseignement : les demandes de compensation pour les décharges devront être intégrées par les composantes dans leur budget primitif
- Coût du référentiel des enseignants chercheurs : déterminé avec chaque composante lors du dialogue de gestion et une enveloppe budgétaire sera validée et affectée aux composantes au moment de la négociation budgétaire
- Les emplois d'enseignants-chercheurs mis à disposition ou délégués à l'extérieur de l'Université d'Angers pourront être compensés par un agent contractuel 192 HeTD, sous réserve d'une compensation suffisante
- Créations d'emplois BIATSS réservées à la titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi Sauvadet
- 6 % au moins des emplois ouverts aux concours réservés au recrutement des personnels handicapés sur la campagne d'emplois 2014
- Recrutement des personnels administratifs et techniques contractuels conforme au nouveau cadre d'emploi des personnels contractuels au 01/01/2013, validé par le CA du 31 janvier 2013

La politique des moyens selon ces principes est organisée autour des contrats d'objectifs et de moyens. Ces COM doivent permettre aux composantes de jouer pleinement leur rôle au sein de l'université, parties prenantes de sa stratégie, et contribuer à l'atteinte des objectifs du contrat quinquennal, tout en leur permettant de mettre en œuvre leurs propres projets. La version finale des COM sera présentée au conseil d'administration.

M. DENECHERE demande si le principe de diminution des budgets des composantes a été envisagé. Il demande si les principes développés dans le document de la politique des moyens conduiront à une redistribution plus équitable.

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'à ce jour aucune diminution des budgets des composantes n'est envisagée. Cela dit, il reste beaucoup d'incertitudes quant au budget 2014. Un rééquilibrage sera effectué mais pas au détriment de composantes déjà sous dotées. La question ne se posera réellement qu'en cas de diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

M. ROBLED0 explique que l'équipe réfléchit à un système de dotation des moyens aux composantes basé sur les principes du modèle SYMPA. L'idée serait éventuellement, en cas d'augmentation des marges de manœuvre de l'université, que l'augmentation de la dotation soit répartie selon les clés issues du modèle SYMPA.

M. PEZERIL demande si les dotations des composantes comporteront une part fixe et une part variable malgré les budgets déjà contraints.

M. ROBLEDO précise que dans les faits, l'université ne dispose plus de cette part variable. Pour l'instant, le budget est trop contraint pour envisager une budgétisation spécifique sur projet. Cela dit, les composantes doivent évaluer leurs besoins incompressibles et les autres besoins. Ces derniers sont par définition associés à des projets.

M. JONCHERAY souhaite une répartition plus équitable des moyens. Il demande que soient communiqués les éléments concernant les paramètres du contrat d'objectifs et de moyens (COM) et les coûts complets par étudiant à l'université, par composante, par filière, par niveau d'étude.

M. SAINT-ANDRÉ précise que la dépense par étudiant par formation fait partie des éléments intégrés dans le dialogue de gestion. Ces données n'existent pas encore pour toutes les formations. Il indique que les éléments connus sur ce sujet seront communiqués aux membres de la commission du budget lors de la prochaine réunion.

M. ROBLEDO estime que cette information ne doit pas être utilisée brutalement. Pour une même composante par exemple les coûts étudiants sont deux fois plus élevés en Master qu'en formation ingénieur. Il explique que les effectifs sont beaucoup plus faibles en Master et que les charges fixes restent les mêmes quelle que soit la formation. La fermeture d'une telle formation n'entraînera pas forcément beaucoup d'économies du fait des coûts fixes.

M. SAINT-ANDRÉ précise que le coût par étudiant doit être un élément parmi d'autres du dialogue de gestion.

M. FRERE constate que la suppression et le dépyramidage de certains supports sont envisagés. Il demande si cette possibilité pourra concerner la suppression d'un poste d'enseignant au profit d'un poste Biatss.

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'il n'y a pas de position de principe sur ce sujet et la mise en œuvre pratique d'un tel procédé ne pourrait se faire que si l'université avait des marges de manœuvre. Compte tenu du sous-encadrement de l'université, il est très compliqué d'envisager de supprimer un poste d'enseignant. Cela dit, le dépyramidage d'un poste doit être réfléchi à l'échelle du département, de la composante et de l'université dès que cela est possible.

M. TACHEAU précise que le dépyramidage a rarement pour objectif premier de réaliser des économies. Le différentiel PR – MCF est assez faible. De plus, le recrutement au même niveau d'un PR en début de carrière pour remplacer un PR parti à la retraite suffit à réaliser une économie. La discussion porte surtout sur les besoins de l'université et sur sa stratégie.

La politique des moyens 2014 est approuvée à la majorité avec 22 voix pour et une abstention.

### 2.3. DBM n°2

M. SAINT-ANDRÉ précise que la présentation de la DBM au conseil d'administration constitue juste une information puisque l'université est sous la tutelle rectorale pour le budget 2013. Il explique que l'université est en désaccord avec le rectorat sur cette DBM. Les administrateurs seront informés en septembre de la DBM réellement accordée par le Rectorat si elle est différente.

M. ROBLEDO présente le projet de DBM n°2. Il précise que la DBM d'annulation de dépense concerne l'annulation d'une partie de la DBM technique (la masse salariale concernée avait déjà été comptabilisée dans le budget primitif) et les crédits du projet IDEFI REMIS qui concernent les sous-projets pilotés par d'autres universités (ces crédits ne doivent pas être ouverts et sont en attente de conventionnement avec les différents partenaires). Le désaccord avec le Rectorat concerne les subventions d'équipement d'Angers Loire Métropole. Le Rectorat estime qu'il s'agit d'une subvention de retour à l'équilibre qui ne doit pas être dépensée. M. ROBLEDO explique que cette subvention est fléchée pour les travaux de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines.

### 2.4. Cotisation au PRES l'UNAM

La demande de contribution annuelle au PRES LUNAM de 68 000 € pour l'année 2013 (CF 900105) est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour.

A l'issue de ce point, 24 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 18 membres présents, 6 procurations).

## 2.5. Présentation de l'Enquête effectifs et fonctions 2012

M. ROBLEDO présente l'enquête effectifs et fonction 2012 (cf. diaporama).

M. HAMARD explique qu'on assiste à l'université à une mutualisation de services ou de moyens pas forcément officialisée ou encore à des partages d'expertise. Il regrette que ces éléments ne soient pas pris en compte dans l'enquête effectifs et fonctions puisque l'étude est réalisée par composante. Il explique que ces éléments constituent une part de plus en plus importante de la charge de travail des personnels.

M. SAINT-ANDRÉ estime également qu'une réflexion doit être menée sur une autre manière d'évaluer la charge de travail. A partir du moment où des pôles mutualisés sont mis en place, une étude des fonctions par composante n'a pas de sens. Une discussion en CT est nécessaire pour prendre en compte cette évolution.

M. BOUJON constate qu'il y a une diminution importante de la fonction d'assistance à l'enseignement et qu'il y a de grandes disparités en fonction des composantes.

M. TACHEAU précise que la baisse de cette fonction est liée à la baisse d'activité de ces composantes et à la diminution du nombre de TD et TP pour des raisons principalement économiques. Par ailleurs, il confirme que la photographie par composante doit porter sur les fonctions non mutualisées (scolarité, assistance à l'enseignement). Les fonctions mutualisées devront faire l'objet d'une étude par pôle.

Mme LEFRANCOIS regrette que l'activité liée à la recherche soit absente.

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'à ce jour, l'université ne dispose pas d'outils d'analyse de la charge de travail des Biatts et des enseignants-chercheurs pour la recherche. C'est clairement un manque et cela nécessite un travail supplémentaire sur lequel il va falloir se pencher rapidement.

## **3. Affaires générales et statutaires**

### 3.1. CoPe (Commission des Personnels)

La CoPe est une commission des personnels de l'Université d'Angers. Elle a pour missions d'initier et de promouvoir des projets et des actions à l'intention des personnels enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et BIATSS (titulaires, contractuels et retraités) et de réfléchir de façon plus globale à l'amélioration des conditions du vivre ensemble au sein de l'université. M. SAINT-ANDRÉ précise qu'une attention particulière a été portée pour que la CoPe n'empiète pas sur les missions des CT et CHSCT.

M. SAINT-ANDRÉ présente sa composition :

- 1 collège de 8 membres élus par et parmi les personnels BIATSS titulaires ou contractuels en activité à l'UA.
- 1 collège de 8 membres élus par et parmi les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs en activité à l'UA

Les élections seront organisées à la rentrée 2013. La seule condition d'éligibilité est d'être personnel en activité à l'université

M. OTON demande des précisions sur les moyens affectés à cette commission.

M. TACHEAU précise qu'il s'agit d'une dotation université (hors FSDIE) qui reste à définir pour 2014.

M. HAMARD rappelle qu'il sera vigilant au respect du rôle et des prérogatives du CT et du CHSCT à côté de la CoPe.

La création de la Commission des Personnels (CoPe) est approuvée à la majorité avec 23 voix pour et une abstention.

L'ajout d'un préambule au code des statuts et règlements de l'université est approuvé à l'unanimité avec 24 voix pour.

### 3.2. Statuts de l'association de préfiguration du GIP Vectoris

M. SAINT-ANDRÉ explique que le projet Vectoris est un projet commun avec le CHU qui vise à mettre en place une plateforme de fabrication de lots cliniques de médicaments expérimentaux. Ce projet aboutira à la création d'un établissement pharmaceutique (société par actions simplifiée - SAS) dans les locaux de l'Université d'Angers. Pour réaliser cet objectif, la création d'un Groupement d'Intérêt public (GIP) est nécessaire. L'association de préfiguration du GIP Vectoris aura pour objectif de réaliser l'ensemble des



actions nécessaires à la création de ce GIP. Elle sera créée pour une durée de 16 mois (jusqu'au 31/12/2015).

Il précise que les moyens nécessaires à cette association s'élèveront à 400 000€ :

- 100 000€ CHU / UA (chef de projet)
- 3 audits en cours de finalisation (économique, technique et juridique) soutenus par les collectivités territoriales
  - Région des PdL : 150 000€
  - ALM : 75 000€
  - CG 49 : 75 000€

La mise en œuvre de ce projet a également un coût en terme d'immobilier avec la restructuration du Bâtiment A de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé (4,3 M€ dont 2,8 M€ ferme) et en terme d'équipement (1,8 M€ déjà programmés (dont 600 000 pour 2014) et 1,2 M€ à programmer).

Les statuts de l'association de préfiguration au GIP VECTORIS sont approuvés à la majorité avec 23 voix pour et une abstention.

#### **4. Enseignements et vie étudiante**

##### 4.1. Convention relative au master 2 professionnel sciences humaines et sociales mention Psychologie – Spécialité Professionnelle Psychologie gérontologie entre l'Université d'Angers et l'Association Martiniquaise pour la Promotion et l'Insertion de l'Age d'Or (AMDOR 2000)

La convention relative au master 2 professionnel sciences humaines et sociales mention Psychologie – Spécialité Professionnelle Psychologie gérontologie entre l'Université d'Angers et l'Association Martiniquaise pour la Promotion et l'Insertion de l'Age d'Or (AMDOR 2000) est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

##### 4.2. Conventions Anjou Interlangues

La convention cadre Anjou Interlangues fixe les modalités du partenariat entre AIL et ses fondateurs (UA, ESSCA, UCO et la Ville d'Angers). La part fixe par étudiant demandée à l'université est de 32,26 euros et la part variable par étudiant de 46,90 euros.

La convention relative au cadrage des enseignements de langues (UE optionnelles et UEL) entre AIL et l'UA fixe le niveau de langues, les modalités d'inscription, validation des enseignements, volume horaire des enseignements.

Le nombre d'étudiants 2012-2013 était de 514 étudiants.

Mme BAULANT estime dommage, lorsque l'apprentissage de la langue n'est pas prévu par les maquettes, qu'un étudiant doive arrêter l'apprentissage de la langue à l'issue de l'UEL. Elle rappelle que l'université doit renforcer les compétences des étudiants en langues.

M. PELTIER précise que cette année, les UEL seront déployées au premier semestre. L'idée est de proposer aux étudiants qui se sont investis, de s'inscrire pour poursuivre sur une base volontaire. La proposition sera faite au CEVU de fixer un seuil de prise en charge des frais d'inscription en individuel pour un public étudiant.

M. DENECHERE rappelle que les subventions aux institutions de ce type avaient été votées à la baisse. Il demande si le montant proposé dans la convention est plus élevé que celui des années précédentes.

M. PELTIER précise que le montant par rapport aux autres années est inchangé.

Mme BAULANT demande si une convention qui rapatrierait les cours AIL à l'université est envisagée.

M. SAINT-ANDRÉ précise que pour l'instant l'université connaît quelques difficultés dans la gestion des locaux.

Mme SAMIER DEBSKI demande si des enseignants peuvent s'inscrire à des cours de langue réalisés par AIL.

M. PELTIER précise qu'aucune discussion sur le sujet n'a eu lieu mais que cela sera fait prochainement.

La convention cadre et la convention spécifique d'Anjou Interlangues sont approuvées à l'unanimité avec 24 voix pour.

4.3. Convention relative à la délivrance de diplôme en partenariat international entre l'Université d'Angers pour la licence en Management Mention : Ingénierie des Services, parcours Tourisme et loisirs et l'Université Sun Yat-sen (Canton)

M. WEBB présente la convention relative à la délivrance de diplôme en partenariat international entre l'Université d'Angers pour la licence en Management Mention : Ingénierie des Services, parcours Tourisme et loisirs et l'Université Sun Yat-sen (Canton). Elle est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

4.4. Convention du projet de délocalisation de Master dans le cadre d'un double-diplôme en « Management du Tourisme, niveau Master » avec l'Université de Ningbo

M. WEBB présente la convention du projet de délocalisation de Master dans le cadre d'un double-diplôme en « Management du Tourisme, niveau Master » avec l'Université de Ningbo.

M. VIOLIER précise que ce partenariat permettra de développer des co-tutelles de thèse avec la Chine et de créer un laboratoire franco-chinois en tourisme qui pourrait être labellisé CNRS.

La convention du projet de délocalisation de Master dans le cadre d'un double-diplôme en « Management du Tourisme, niveau Master » avec l'Université de Ningbo est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

4.5. Demande de création du DIU « réhabilitation respiratoire du grand ouest »

La demande de création du DIU "réhabilitation respiratoire du grand ouest" est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

4.6. Demande de création du DIU « Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins »

La demande de création du DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

4.7. Demande de création du DU « La fabrique du politique – performances – scénographies – mises en scènes »

M. PELTIER présente la demande de création du DU La fabrique du politique – performances – scénographies – mises en scènes.

M. SAINT-ANDRÉ estime que le modèle économique de ce DU reste fragile. Il précise qu'il est important de s'assurer d'ici un an que ce DU n'est pas déficitaire et de revoir les tarifs le cas échéant.

La demande de création du DU La fabrique du politique – performances – scénographies – mises en scènes est approuvée à main levée à l'unanimité avec 24 voix pour.

4.8. Bilan du SUAPS

M. PROUCHET présente le bilan du SUAPS. Il indique notamment les perspectives d'évolution et de développement du SUAPS :

- S'intégrer davantage dans les plaquettes de formation (UEL et cours EPS)
- Maintenir quantitativement l'offre et la variété des activités
- Être en concordance avec l'évolution culturelle des pratiques
- Prendre en compte et accompagner les sportifs de haut niveau de l'Université d'Angers
- Poursuivre la construction engagée du plan de communication
- Implanter la pratique au plus près des composantes
- Poursuivre les actions d'animation de la vie étudiante (ASUA, FFSU, stages, tournois, nuits, handisport)

M. OTON demande des précisions sur les actions du SUAPS à Cholet et Saumur.

M. PROUCHET précise que l'offre sportive sur le campus de Cholet se porte bien. Il précise qu'une activité a dû être supprimée sur le site de Saumur suite à des difficultés d'encadrement et un manque de local. Il indique que l'ouverture d'un créneau natation sur Saumur est à l'étude.

#### 4.9. Bilan du SCD

Mme CLOT présente le bilan du SCD. Elle présente notamment les enjeux pour 2014 par thématique :

- Outil d'accompagnement à la réussite des étudiants
  - Accompagner la transition pédagogique de l'université
  - Rendre les étudiants plus actifs et critiques dans leur usage de la documentation en amont et en aval des cours
  - Renforcer les partenariats avec les départements et les enseignants
  
- Outil d'accompagnement de la recherche
  - Financement de la documentation recherche
  - Régionalisation de la politique documentaire recherche ?
  - Soutien au mouvement en faveur des archives ouvertes et mise en place d'un outil orienté chercheurs
  
- Moyens
  - Rationaliser les acquisitions sans sacrifier la documentation francophone
  - Soutenir la requalification des postes
  - Co-financement par les partenaires du pôle universitaire angevin

M. DENECHERE souligne le dynamisme du SCD de l'université. Il souhaiterait que l'établissement soutienne ses demandes extrêmement raisonnables au regard de ses actions.

#### 5. Procès- verbal du CA du 25 avril 2013

Le procès-verbal du CA du 25 avril 2013 est approuvé à la majorité avec 22 voix pour et une abstention.

#### 6. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 18H20.

**Le Président  
de l'Université d'Angers,**  
*Jean-Paul SAINT-ANDRÉ*

**Le Vice-président du Conseil d'administration  
de l'Université d'Angers**  
*Christian ROBLEDO*

**Le Directeur général des services  
de l'Université d'Angers,**  
*Olivier TACHEAU*